



PREAVIS MUNICIPAL 6-2022

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 92'000. -- POUR LA REFECTION DES STRUCTURES, DES COUCHES D'USURE DE LA RUE DU CARROZ (ETAPE 4)

Dossier traité par : **Yannik Melly**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La commune de La Rippe entretient régulièrement ses routes et chemins avec les moyens mis à disposition par le budget de fonctionnement. Ces moyens ne suffisant pas pour des réfections lourdes et importantes, des solutions plus pérennes doivent être envisagées.

Un état des lieux général des infrastructures routières a été établi, avec l'aide d'un bureau spécialisé qui a fourni une expertise très détaillée avec des solutions de réfection adaptées pour chaque secteur concerné.

La Municipalité a décidé de répartir l'ensemble des travaux. Une première étape a été réalisée en 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un premier préavis municipal (préavis 5-2016). En 2018, les travaux de la deuxième étape ont été réalisés (préavis 8-2017). La troisième étape a été réalisée en 2019 (préavis 5-2018).

2. PROJET

La quatrième étape, qui sera réalisée en automne 2022, fait l'objet du présent préavis. Les travaux sont décrits dans le tableau ci-dessous avec leurs impacts financiers.

A la demande de la Municipalité, le Bureau d'Ingénieurs Géomètres HDK Géomatique Vaud SA à Nyon a invité les deux entreprises ayant opéré sur la commune lors des étapes précédentes, à déposer une offre pour les travaux de génie civil. Les entreprises ont rempli le dossier de soumission. Les offres ont été contrôlées par le bureau d'ingénieur.

Les montants indiqués ci-dessous sont ceux de l'offre la plus avantageuse.

L'entreprise sélectionnée a garanti que l'offre était définitive, conditions de rabais et escompte inclus. La Municipalité a décidé d'augmenter le montant des divers et imprévus à 15%, compte tenu du contexte géopolitique actuel.

3. COÛT DES TRAVAUX DE LA QUATRIEME ETAPE

Poste	Type de travaux		Montant
Génie civil	Installation de chantier, réfection du revêtement (rabotage 3,5 cm, pontage et purge des fissures, pose d'un tapis de 3,5 cm sur l'ensemble du secteur), remise en état des lieux.	CHF	64'000.--
Repérage et contacts	Recherche et relevé préalable de l'abornement puis rétablissement après travaux. Contacts avec les divers services (Romande, SITSE, Swisscom).	CHF	2'970.--
Honoraires d'ingénieurs	Étude du projet et direction des travaux.	CHF	8'900.--
Divers et imprévus	15%	CHF	9'300.--
Total HT		CHF	85'170.--
TVA 7,7 %		CHF	6'558.10
Total TTC		CHF	91'728.10
		Arrondi	CHF 92'000.--

4. CONCLUSION

Ces routes et chemins sont les différents accès importants pour le village. Si des travaux ne sont pas entrepris prochainement, la détérioration atteindra rapidement les fondations qui sont encore en bon état. Ces réfections permettront également d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

- vu le préavis municipal n° 6-2022 relatif à la demande de crédit de CHF 92'000. -- pour la réfection des structures, des couches d'usure de la rue du Carroz ;
- lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-finances) ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver le préavis municipal n° 6-2022 relatif à la demande de crédit de CHF 92'000. -- pour la réfection des structures, des couches d'usure de la rue du Carroz ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 92'000. -- ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 92'000.--.

Son mode de financement sera fait par emprunt bancaire. La durée d'amortissement sera de 30 ans au maximum, conformément à l'article 17 al. 1 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), voire par des prélèvements sur les fonds de réserves. Les coûts annuels seront pris sur le budget de fonctionnement.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :



Olivier Tappy



Nathalie Jenni Kohler